

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	11
• absents	1
• exclus	0

Date de convocation :

11 septembre 2020

Date d'affichage :

14 septembre 2020

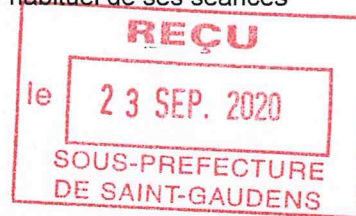
ObjetCandidature au contrat
Bourg-Centre

De la commune BARBAZAN

Séance du 17 septembre 2020 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mesdames VEYRIES Nadine, BOLEA Maryse, WINTERSTEIN Martine, Mrs DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, BALLARIN Jacques, VALLE Anthony, MADET Michel.

Absente avec procuration : ARIES Fabienne procuration à STRADERE Michèle

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe que la commune est éligible au dispositif "Contrat Bourg-Centre" mis en place par la Région. Ce dispositif s'adresse à des bourg-centres dynamiques et attractif dans les zones rurales ou péri-urbaines qui assurent une fonction de centralité au service de la population et de son bassin de vie. La commune de Barbazan remplit ces critères car elle joue un rôle central dans son environnement.

La candidature de la commune de Barbazan à ce dispositif lui permettrait l'identification des enjeux de la commune et de son bassin de vie à moyens et longs termes et de définir le projet global et transversal de développement et de valorisation du bourg centre que souhaite la commune vis-à-vis de son territoire.

La DDT accompagne et soutient les communes qui souhaite s'inscrire dans ce dispositif "Contrat Bourg-centre".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'inscrire la commune dans ce dispositif et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document se référant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens le 22 septembre 2020.

Fait à Barbazan, le 22 septembre 2020

Le Maire,